

LE SÉNAT

Le jeudi 11 juin 1987

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LA CONSTITUTION

MOTION DE RENVOI AU COMITÉ PLÉNIER DE L'ENTENTE DES PREMIERS MINISTRES ET DES TEXTES EN DÉCOULANT—MOTION D'AMENDEMENT—RECOURS AU RÈGLEMENT—DÉCISION DU PRÉSIDENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je voudrais rendre ma décision sur la motion d'amendement que le sénateur Murray a proposée hier à la motion du sénateur MacEachen.

Honorables sénateurs, à mon avis, l'amendement présenté par le sénateur Murray dépasse la portée de la motion proposée par le sénateur MacEachen. L'amendement fait état d'une nouvelle proposition qui n'était pas envisagée dans la motion du sénateur MacEachen.

J'ai soigneusement consulté les autorités parlementaires et je trouve les citations suivantes:

Dans la *Jurisprudence parlementaire de Beauséjour*, cinquième édition, article 437, paragraphes (1) et (2) on lit ceci:

(1) L'amendement énonçant une proposition qui porte sur une question étrangère à la proposition comprise dans la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté (*Journaux* du 26 février 1923, p. 122).

(2) On ne doit pas, dans un amendement, soulever une question nouvelle qui ne saurait être considérée comme motion distincte que s'il en a été régulièrement donné avis (*Journaux* du 16 octobre 1970, p. 28).

Un précédent semblable s'est produit en octobre 1980, que l'on peut lire à la page 474 des *Journaux du Sénat*. A cette occasion, le président avait décidé que l'amendement était irrecevable en invoquant l'article 437 de Beauséjour.

J'en suis arrivé à la même conclusion en lisant un extrait de la page 557, de la 20^e édition de May qui dit ceci:

En outre, un amendement ne peut être proposé pour insérer des mots au début d'un article, dans le but de présenter une initiative autre que celle contenue dans ledit article.

Je dois, par conséquent, déclarer l'amendement irrecevable.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, naturellement, je m'incline devant la décision du Président avec toute la bonne grâce dont je suis capable, dans les circonstances. Je fais simplement observer que les motifs sur lesquels la présidence s'est fondée pour déclarer la motion irrecevable ne sont pas ceux qu'a avancés le sénateur MacEachen; je crois que le mérite de cette décision revient davantage au sénateur Corbin.

L'HONORABLE DAVID WALKER, C.P.
L'HONORABLE ORVILLE H. PHILLIPS
L'HONORABLE H. A. OLSON, C.P.
L'HONORABLE ROBERT MUIR
L'HONORABLE HEATH MACQUARRIE

HOMMAGES À L'OCCASION DU 30^e ANNIVERSAIRE DE LEUR ÉLECTION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je tiens à vous signaler que quatre de nos collègues entreprennent aujourd'hui leur 31^e année à titre de parlementaires. En effet, le 10 juin 1957, il y a eu 30 ans hier, les quatre sénateurs étaient élus pour la première fois à la Chambre des communes. Il s'agit de l'honorable David Walker, de l'honorable Orville Phillips, de l'honorable Heath Macquarrie et de l'honorable Robert Muir.

On sait sans doute qu'après avoir siégé à la Chambre jusqu'en 1962, le sénateur Walker a été nommé au Sénat. Il a également fait partie du cabinet de M. Diefenbaker. Le sénateur Phillips a siégé à la Chambre jusqu'en 1963, année où il devient sénateur. Si j'ai bonne mémoire, le sénateur Muir a été nommé au Sénat en 1978, et le sénateur Macquarrie l'a été en 1979.

Mes collègues de mon parti et moi avons naturellement une dette de reconnaissance envers le sénateur Phillips qui s'acquitte merveilleusement bien d'une tâche ingrate et difficile, celle de whip en chef du gouvernement au Sénat. Le sénateur Muir est un de mes bons amis, avec qui j'ai été associé dès la première fois où il a été élu député de la circonscription qui s'appelait alors Cape Breton—North Victoria. J'ai aussi, pendant la majorité des 30 années qu'il a passées au Parlement, entretenu des liens d'amitié avec le sénateur Macquarrie, internationaliste de renom et fervent défenseur des intérêts de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je voulais simplement signaler aux sénateurs cet anniversaire remarquable, et souhaiter à nos quatre collègues une excellente santé pour qu'ils continuent à s'acquitter de leur tâche, à contribuer aux travaux du Parlement et du Sénat, et à servir leur pays.

Des voix: Bravo!

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, très brièvement, je veux m'associer aux propos du leader du gouvernement. Les sénateurs qui célèbrent aujourd'hui cet important anniversaire ont d'abord siégé à la Chambre des communes. J'ai eu, sauf erreur, l'honneur de servir avec eux à la Chambre des communes et j'ai pu alors apprécier leurs grandes qualités et peut-être certaines de leurs imperfections. Tout ce que je peux dire c'est que le Sénat ne les a pas changés entièrement, du moins pas dans le cas du sénateur Phillips.